

La formation initiale des enseignants du 1^{er} degré

Dans la réflexion actuellement engagée sur l'avenir et l'évolution du système éducatif, et en particulier dans le prolongement des travaux de l'inter-commissions sur « la formation des adultes membres de la communauté éducative », les directeurs de CFP (Centres de Formation Pédagogique de l'Enseignement Catholique), forts d'une expérience de plusieurs dizaines d'années dans la formation initiale d'instituteurs puis des professeurs des écoles de l'enseignement privé sous contrat, font part de leurs convictions.

Un cursus de formation

La formation initiale des enseignants est référée à des finalités qui articulent développement personnel, professionnel et institutionnel. Former des enseignants revient à former des « personnes » responsables et engagées parce qu'elles auront à former à leur tour des « personnes ». La formation des enseignants n'est pas seulement un acte technique, mais un acte de culture qui est référé à une anthropologie, et pour nous à une anthropologie chrétienne.

La formation initiale des enseignants se pense dans le cadre d'un parcours de plusieurs années incluant :

- une formation universitaire comportant une pré-professionnalisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement,
- un recrutement à bac + 3 (niveau L),
- deux années de formation professionnelle conduisant à un diplôme professionnel donnant accès au « master »,
- un accompagnement dans la prise de fonction au cours des deux premières années d'exercice.

Le concours de recrutement ouvre l'accès à la formation professionnelle. Il ne se réduit pas à une simple évaluation des savoirs universitaires maîtrisés, mais permet d'apprécier des attitudes et des postures, indispensables à l'exercice d'un métier dont la nature est d'ordre « relationnel ». Ce relationnel touche d'ailleurs non seulement les rapports interpersonnels - élèves, collègues, parents - mais concerne également les relations aux savoirs, à la culture, à la recherche.

La formation professionnelle prend appui sur les savoirs disciplinaires et didactiques. Elle doit permettre leur mise en réseau¹ et le repérage de leur épistémologie. La formation se réalise par la co-formation, c'est à dire par la construction avec d'autres professionnels². Elle s'organise enfin dans la différenciation grâce à l'unité dont est garante une équipe de formateurs.

Des principes organisateurs

- La formation se définit comme un processus complexe de trans-formation qui favorise le développement et l'acquisition de compétences multiples de l'ordre des « habiletés » (savoirs disciplinaires et didactiques), de l'ordre des attitudes (dimension relationnelle, communication et développement de soi), de l'ordre de l'expérience réfléchie et analysée³.

¹ Edgar Morin parle de « reliance » qu'il oppose à « l'ilôtage ».

² « Nous devons notre raison à nos échanges avec nos semblables » Karl Popper

³ «à mi-chemin entre l'explorateur et l'automate, le voyageur suit son chemin » Antoine Prost

- La professionnalisation comporte à la fois l'acquisition des compétences professionnelles et l'exercice progressif de la responsabilité. Cette ambition ne peut se réaliser qu'à la condition de s'inscrire dans la durée (cf. le « cursus de formation »)
- L'alternance est un principe organisateur des dispositifs de formation. Elle se définit non par la succession des expériences (en classe et en formation) mais par la nature de la confrontation régulière entre le champ de l'expérience vécue et le champ de l'analyse et de la théorisation. La conception de cette confrontation doit être posée avant la définition de la durée des périodes à passer au centre ou dans les établissements d'enseignement.
- L'accompagnement de formation est organisé tout au long du cursus. Il permet la relecture du parcours personnel et le réajustement du projet personnel professionnel. Il fait partie du système de l'alternance. Il est la clé de la différenciation. Il nécessite une formation des formateurs accompagnateurs.
- L'analyse des pratiques permet le questionnement des expériences vécues. Elle est l'outil de la relecture des pratiques à partir de laquelle la théorisation devient possible. L'analyse des pratiques nécessite également une formation des formateurs susceptibles de la conduire.
- Le mémoire professionnel demeure un moyen privilégié pour opérer l'analyse et la théorisation et pour manifester cette capacité d'analyse et d'adaptation dont doit disposer un professionnel enseignant.

Un centre (un « institut ») pour le pilotage de la formation

Ayant une mission « instituante » à mener, le centre est à concevoir comme étant au coeur d'un « maillage », en lien avec des établissements, des structures institutionnelles (celles de l'enseignement catholique et également celles de l'éducation nationale). Dans ce maillage, il constitue un espace référent et engage des partenariats.

Le centre s'organise à partir d'une équipe stable avec un directeur et des adjoints, des formateurs en accord sur les principes régissant les choix des plans de formation, des maîtres-formateurs associés au projet de formation du centre.

Le centre de formation est au service de l'innovation, de la recherche, et de l'ouverture sur l'altérité et l'inattendu⁴. Il favorise les travaux des équipes.

Les liens et les relations avec les universités sont à développer et encourager. Les CFP sont des « établissements d'enseignement supérieur ». La convention avec le ministère de l'éducation nationale leur donne l'autonomie nécessaire pour établir à leur niveau des conventions avec les universités françaises ainsi qu'avec d'autres universités européennes. Ils sont appelés, dans le cadre de cette autonomie et de leur statut d'établissement d'enseignement supérieur à renforcer leurs liens avec les universités catholiques.

L'A.N.C.F.P. Association Nationale des CFP

le 18 octobre 2005

⁴ « Si le christianisme dans les écoles n'a pas un rôle contestataire, un rôle de constante remise en cause, s'il ne dégage pas des structures ouvertes, il n'a rien à y faire ! » écrivait Didier-Jacques Piveteau.